



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 juillet 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

Emplois d'insertion à cofinancement Ville / Etat

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU,
M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI,
Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD

Excusés :

Mme Marie-Cécile MORISOT

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort souhaite poursuivre et développer sa lutte contre l'exclusion par une politique d'insertion professionnelle devenue prioritaire dans les orientations municipales.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, tous les dispositifs existants, tels que les contrats emploi-consolidés, les emplois villes, seront mis en oeuvre pour ouvrir des Emplois d'Insertion à Cofinancement Ville / Etat.

Champ de compétence :

Les postes ouverts aux emplois d'insertion seront de vrais emplois d'insertion par l'économique, permettant à leurs bénéficiaires d'exercer au sein des services municipaux une véritable activité professionnelle.

Chaque personne sera suivie par un agent municipal et parfois un référent extérieur. Les agents municipaux chargés de cette mission bénéficieront d'une formation adaptée.

Droits et Obligations des bénéficiaires :

Les bénéficiaires d'Emplois d'Insertion à Cofinancement Ville / Etat percevront une rémunération correspondant à leur fonction et qualification.

La durée hebdomadaire de chaque contrat devra, dans toute la mesure du possible, permettre (si la carrière de l'agent se poursuit dans la Fonction Publique) d'ouvrir droit aux bénéfices des régimes de retraites spéciaux.

En cours ou au terme de cette période, les bénéficiaires auront la double obligation :

- de s'engager à suivre une formation qualifiante ;
- de rechercher activement toute opportunité d'emploi pouvant correspondre à leurs capacités et justifier, le cas échéant, leur refus de la proposition d'emploi.

Un engagement écrit sera sollicité auprès des bénéficiaires.

Les contrats de travail seront conclus pour une durée d'un an, renouvelables jusqu'à cinq ans maximum.

Les bénéficiaires auront accès à un suivi médical assuré par le médecin du travail et à une visite médicale préalable à leur embauche.

La subvention versée par la Ville au Comité des Oeuvres Sociales prendra en compte le nombre de bénéficiaires d'emplois d'insertion, afin de permettre à ces derniers de bénéficier des oeuvres sociales.

Parallèlement, une mission d'observation du dispositif sera confiée au CTP qui devra établir un rapport annuel sur le sujet, selon les procédures en vigueur.

Cadre budgétaire :

Les crédits nécessaires pour la collectivité locale, au financement de ces emplois d'insertion, seront imputés sur les seules lignes budgétaires consacrées à la lutte contre l'exclusion.

Une enveloppe budgétaire de 600. 000 est ouverte au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la mise en place du dispositif en faveur des emplois d'insertion par l'économique dans notre collectivité.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)